

MÉMORANDUM

Pour garantir un futur digne aux nouveaux agriculteurs urbains, acteurs indispensables pour faire face aux actuels enjeux sociétaux (niveau social, environnemental et économique) et pour garantir la résilience de nos systèmes alimentaires.

GRAINES DE PAYSANS

(Espace test agricole)

demande aux décideurs politiques de soutenir l'agriculture urbaine professionnelle (en pleine terre) en région de Bruxelles-capitale au :

NIVEAU EUROPÉEN

Modifier la Politique Agricole Commune (PAC):

NIVEAU FÉDÉRAL

Instaurer un rapport entre régions basé sur la coopération et la solidarité :

NIVEAU RÉGIONAL

Activer un Statut spécial pour les maraîchers :

Connecter Bruxelles et sa campagne :

Reconnaître la multifonctionnalité de l'Agriculture urbaine :

Garantir des Prime à l'installation aux agriculteurs :

Soutenir et faciliter l'accès à la terre :

Une agriculture bruxelloise est toujours possible

Le secteur agricole est souvent ciblé comme une des causes du changement climatique. La mise en place d'alternatives est toujours possible, mais cela demande des politiques courageuses et ambitieuses.

/ Modifier la Politique Agricole Commune (PAC)

Contexte:

La PAC fonctionne comme un système de subventions et concentre environ 40% du budget total de l'UE. Actuellement, les subventions agricoles sont versées à l'hectare, ce qui conduit à la concentration des terres et **rend l'accès à la terre difficile** pour celles et ceux qui souhaitent travailler dans le secteur agricole. En effet, la PAC actuelle a rendu les terres de plus en plus chères, entravant l'accès aux moyens de production. **Pour les nouveaux arrivants dans l'agriculture, il est souvent difficile d'entrer dans le système de subventions** à moins qu'ils n'héritent de terres ou de droits. Beaucoup de ces nouveaux arrivants, principalement des jeunes, fournissent de la nourriture à vendre directement à leurs communautés locales, villes et villages en plus d'être attachés à la population, l'environnement et au climat de leur région. Ces agriculteurs sont souvent d'une grande valeur sociale et environnementale. Malgré leur travail utile dans les régions d'Europe, la PAC ne soutient pas ces nouvelles exploitations et les nouveaux arrivants.

Nous demandons donc que les petit-e-s producteur-ice-s puissent aussi bénéficier des aides européennes. L'exclusion de certains agriculteur-ice-s des soutiens publics n'est pas en équilibre avec les valeurs fondatrices de l'Union européenne. Nous demandons aux dirigeants européens de combler cette distance en reconnaissant la valeur des nouveaux modèles agricoles émergents et de mettre sur un pied d'égalité tou-te-s les agriculteur-ice-s de l'UE.

Proposition(s):

- Diminuer le montant de paiement des **primes PAC** afin que les agriculteurs utilisant de petites surfaces puissent en bénéficier.
- **Relever l'âge limite** pour percevoir l'aide à l'installation de 40 à 50 ans.
- **Revisiter le mode de calcul** de la dotation jeune agriculteur-ice en ajoutant au montant de base des bonifications selon les bienfaits du projet et sa valeur ajoutée sociétale (démarches collectives et diversification du territoire, par exemple).
- Inclure dans les primes PAC des clauses **favorisant l'agriculture paysanne**, génératrice d'emplois sur petites surfaces. Par exemple, via la suppression à terme de l'attribution des aides directes à la surface et l'absence de plafonnement par actif en vue de rendre l'embauche ou l'installation plus intéressant que l'agrandissement.

/ Ré-connecter Bruxelles et sa campagne

Contexte:

Aujourd'hui nous assistons à un intérêt de la part des mangeurs bruxellois aux enjeux liés à l'alimentation. De plus, les citoyens et les citoyennes de l'agglomération urbaines de la région bruxelloise demandent **une plus forte proximité avec les filières de productions**. Un besoin qui va vers la possibilité de limiter le plus possible la distance entre le producteur et le consommateur. Plusieurs initiatives à Bruxelles vont dans cette direction: magasins coopératifs, groupement d'achats, systèmes de solidarités entre mangeurs et agriculteurs (par exemple les CSA, community supported agriculture).

L'agriculture professionnelle en ville redéployée en milieu (péri)-urbain pourra rééquilibrer l'urbanisation excessive et **contribuer fortement à l'autonomie alimentaire de la ville**.

Les fermes urbaines, présentes et futures, peuvent porter un besoin d'appropriation du vivant par les citoyens qui cherchent à retrouver le lien avec la nature. Intégrer des activités agricoles en milieu

urbain permet de mieux comprendre la réalité du métier d'agriculteur-ice et de faire naître des vocations.

Proposition(s):

- Exiger un renforcement de la **mesure de coopération entre régions** (aujourd'hui non obligatoire dans les programmes de développement régionaux) qui représente un levier pour favoriser la mise en place de démarches collectives associant paysan-ne-s et autres acteur-ice-s d'un même territoire
- Encourager une nouvelle génération d'agriculteurs à **approvisionner les marchés locaux et régionaux**. Ce soutien devrait promouvoir les exploitations qui choisissent d'encourager les ventes directes et de renforcer les marchés locaux en termes de souveraineté alimentaire. Les paysannes et paysans qui y participent devront répondre à plusieurs critères:
 - _ La ferme a un chiffre d'affaires annuel minimum provenant de la vente directe de ses propres produits (les chiffres devraient être ajustés en fonction des conditions locales)
 - _ Il est possible de prouver que l'agriculteur est activement engagé dans l'agriculture comme activité principale
 - _ La ferme peut prouver que 75% ou plus de sa production est consommée dans un rayon de 100km dans le cas des produits frais, et un rayon de 250km pour les produits transformés (exceptions pour certaines zones géographiques / selon la densité de la population, etc.)
 - _ Pas d'obligation de posséder des terres ou d'avoir une qualification spécifique dans l'agriculture, reconnaissance pour les journaliers agricoles.

/ Activer un Statut spécial pour les maraîchers (filiales de bénévoles)

Contexte:

Les agriculteurs font tous intervenir à un moment ou un autre une main d'œuvre bénévole ou faiblement défrayée dans le développement de leur modèle. Il peut s'agir de **personnes qui ont un intérêt pour l'activité de production** et qui veulent en comprendre les fins rouages par la pratique plutôt que par les livres. Il s'agit souvent de citoyens et de consommateurs, ces derniers devenant ainsi directement partie prenante du modèle de production des aliments qu'ils consomment. Cette main d'œuvre intervient dans la **performance économique** en permettant de soulager le maraîcher dans l'exécution de tâches répétitives, qui peuvent devenir problématiques sur le plan ergonomique. Une pratique qui risque de mettre en danger les maraîchers (souvent ayant un statut d'indépendant) puisqu'il risque tout de même d'être accusé de mobiliser illégalement cette main d'œuvre.

Proposition(s):

- L'établissement d'un **cadre juridique approprié** qui protège le(s) bénévole(s) et sécurise le maraîcher. En outre, les maraîchers devraient pouvoir être plus facilement habilités à mobiliser une main d'œuvre ponctuelle faiblement rémunérée par lui dans le cadre de contrats spécifiques à son activité dont la pénibilité serait reconnue via une forme d'allocation spéciale.

/ Reconnaître la multifonctionnalité de l'Agriculture Urbaine

Contexte:

Souvent installée sur de très petites surfaces, **la production en maraîchage urbain est généralement insuffisante pour permettre aux agriculteurs d'en vivre exclusivement**. Au-delà de la production elle-même, les autres services rendus sont tout aussi utiles d'un point de vue sociétal et sont généralement peu rémunérateurs en soi (si ce n'est par le biais de quelques appoints ponctuels). Ils sont donc insuffisamment valorisés ou rémunérés dans l'état actuel des choses. De plus, la tendance est de soutenir ces projets pour une durée très limitée (1 à 3 ans), en insistant avant tout sur la performance économique à atteindre - majoritairement assimilée au revenu généré par la production, sans réelle reconnaissance/valorisation de la plus-value créée sur le plan social ou environnemental.

Proposition(s):

- **Décloisonner les financements**, pour permettre cette **reconnaissance du rôle transversal de projets agricoles à Bruxelles**, et que ceux-ci ne dépendent plus uniquement des budgets disponibles au sein d'un Ministère ou des administrations liées (BE, Cellule agriculture du SPRB ou autre).
- **Accorder des aides structurelles** à ces projets dans la mesure où ceux-ci remplissent des missions d'intérêt général. Pour cela une évaluation de ces missions est essentielle, ce qui nous amène au point suivant;
- En parallèle, notamment pour soutenir les choix du financement, élaborer un **mécanisme d'évaluation de la multi-fonctionnalité** qui permette à la fois :
 - 1) d'assurer l'adéquation des critères choisis avec la réalité du terrain et leur appropriation par les porteur·se·s de projets elles·eux mêmes;
 - 2) d'objectiver, grâce à des études approfondies, les plus-values sociales et sociétales de ces projets ;
 - 3) de communiquer et faire adopter, notamment via les arènes telles que le Conseil Consultatif Good Food, aux différents bailleurs (ainsi qu'à l'opinion publique) de nouveaux critères d'évaluation pour la performance économique, environnementale et sociale, telle que mentionnée dans les objectifs de la stratégie Good Food pour 2020.

/ Garantir des primes à l'installation aux agriculteurs

Contexte:

Les nouveaux agriculteurs reçoivent peu ou rien pour établir leur production agricole ou animale. Des aides à l'agriculture professionnelle sont possible grâce au subside *Good food pro*, porté par la cellule agricole du SPRB. Mais il s'agit d'une aide (bien importante) mais pas structurelle et de nature plutôt ponctuelle.

Propositions:

- Recréer les mécanismes spécifiques d'aide à l'installation et autres politiques de soutien économique en les élargissant aux acteurs compétents pour les autres dimensions. Par exemple, autoriser les porteur·se·s de projets agricoles à accéder à d'autres primes, type Impulse (aide aux entrepreneurs dans la réalisation de leurs plans de développement)
- **Aide financière aux investissements**. Établir de manière régulière une prime à l'installation permettant aux maraîchers de couvrir une partie conséquente des investissements

nécessaires au démarrage d'une activité agricole, ainsi que permettre aux agriculteurs déjà existants (si la production s'inscrit dans système agro-écologique ou en reconversion) de soutenir les investissements nécessaires à renouveler l'infrastructure (exemple l'achat de serres et tunnel agricole, outils, etc).

- **Supplément de revenu.** De la même manière qu'il est nécessaire d'avoir une aide financière pour les personnes souhaitant s'installer dans ce secteur, il est difficile de pérenniser financièrement sur le long terme les exploitations nouvellement créées. Quand un ou une jeune démarre son exploitation, il lui est difficile de gagner un revenu décent pendant les premières années, ce qui conduit souvent à l'abandon du projet. Dans certains États membres, certaines primes d'installation visent à fournir un salaire. Ainsi, nous croyons que l'aide au revenu devrait donc faire partie des primes d'installation et qu'elle devrait être perçue aussi longtemps que les paysannes et paysans touchent les primes d'installations. Ce serait une mesure sous condition de ressources, qui diminue progressivement le montant reçu à mesure que le revenu augmente. Cette aide devrait être divisée et payée par mois pour assurer qu'elle soit véritablement un complément aux revenus et non qu'elle soit orientée vers l'investissement.

/ Soutenir et faciliter l'accès à la terre

Contexte:

Les terres productives sur le territoire bruxellois sont rares et subissent une forte pression foncière.

Les porteurs de projets agricoles innovants peinent à trouver des terrains à cultiver, et leur accès à la terre est souvent relativement précaire. En outre, les contrats à court terme encadrant la culture professionnelle ne permettent pas aux agriculteurs de s'investir autant qu'ils le souhaiteraient dans une démarche agro-écologique ou de préservation des sols.

Plusieurs outils stratégiques existent déjà pour appuyer le développement de l'agriculture urbaine en Région bruxelloise. Ils témoignent d'une volonté des pouvoirs publics, mais celle-ci n'est pas encore concrétisée de façon suffisamment forte. Elle ne permet pas la mise en œuvre de moyens suffisants, à la hauteur des ambitions formulées.

Proposition(s):

- Pour répondre à ces enjeux, nous proposons **la création d'un programme d'actions pour mobiliser de façon pérenne les terres publiques et privées pour l'agriculture professionnelle.**

Cela devra inclure l'action des administrations de l'aménagement du territoire: Bruxelles Environnement (Good Food), la Cellule Agriculture de Bruxelles Économie et Emploi, Perspective.brussels, les structures d'accompagnement ainsi que les projets de recherche et innovation. L'objectif est double : répondre aux besoins des maraîchers et porteurs de projet en agriculture « non-conventionnelle » en termes d'accès à la terre ; mais aussi atteindre une autonomie de 30% de fruits et légumes produits dans et aux alentours de Bruxelles à l'horizon 2035 (Stratégie Good Food). Le programme d'action sera constitué de 2 volets principaux, déclinés en une série de mesures opérationnelles :

1) adaptation des outils existants (cadre réglementaire et outils structurels)

Il s'agit d'adapter les outils structurels aux réalités de terrain pour limiter les décalages existants entre eux. Ceci dans l'objectif, d'une part, de protéger les terres agricoles existantes, et d'autre part, de permettre et sécuriser au niveau urbanistique les fonctions productives sur d'autres affectations (zones d'habitat, zones mixtes...). Par exemple, profiter de la révision du PRAS prévue après les élections régionales (2019) pour faire de l'agriculture une fonction forte et suffisamment protégée [...] Différentes

mesures peuvent être envisagées : prescription générale au PRAS autorisant les espaces de production agricole dans toutes les zones ; création d'un maillage jaune (agriculture durable) venant compléter la trame verte et bleue déjà existante (voir projet Saule) ; adaptation des prescriptions particulières concernant les zones agricoles.

2) création de nouveaux outils structurels et pratiques ainsi que la promotion de la pratique (projets pionniers). Nous proposons de créer un **Observatoire du foncier agricole** pour recenser tant les terrains (agricoles ou non) que les projets, et centraliser les données (baux, surfaces, affectations...). Cet organisme pourra également remplir d'autres fonctions. Il jouera le rôle d'interface entre les Régions bruxelloise et flamande sur le thème de l'accès à la terre pour l'agriculture urbaine. Une de ses missions sera d'augmenter l'offre de terrains disponibles, en constituant une plateforme régionale de mise en lien des propriétaires (privés et publics) et des porteurs de projet. Il devra également créer des outils pour encourager les propriétaires à mettre à disposition leurs terrains pour l'agriculture urbaine (par exemple, via la réduction du précompte immobilier pour les propriétaires privés).

SOURCE ET REFERENCES

Le Memorandum est aussi le résultat d'un travail de rédaction porté par l'équipe **Ultra tree** (<http://www.cocreate.brussels/-UltraTree-?lang=fr>), un projet de recherche action financé par cocreate Innoviris, ayant pour but d'évaluer la viabilité du maraîchage sur petite surface en région bruxelloise.

Évaluation de la production agricole primaire professionnelle en Région de Bruxelles Capitale, Laboratoire d'Agroécologie de l'ULB, Boutsen Raphaël, Maughan Noémie & Visser Marjolein, Juin 2018.

<https://www.eurovia.org/wp-content/uploads/2018/05/2018-MAI-FR-ECVC-DOC-PAC-JEUNES-.pdf>

SITES INTERNETS

<http://www.grainesdepaysans.be/fr/bienvenue/>

<https://boerenbruxselpaysans.be/>

Avec le soutien de

